

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**DELIBERATION
CC_2025_038**

OBJET :

**COMMISSION 6 -
CULTURE - TOURISME -
SPORTS**

CULTURE

***Octroi de subventions
2025 - Harmonies***

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 38
Procurations : 11

Nombre de votants : 49

Communauté de communes Pévèle Carenbault

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carenbault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 février 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Cathy POIDEVIN, procuration à Ludovic ROHART
Olivier VERCUYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Marcel PROCUREUR, procuration à Thierry DEPOORTERE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Michel DUPONT
Anne-Sabine PLAYS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Frédéric SZYMCAK, procuration à Michel PIQUET
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

webdelib

ID : 059-200041960-20250227-CC_2025_038-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 février 2025

Délibération CC_2025_038

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

CULTURE

Octroi de subventions 2025 - Harmonies

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « *Action Sociale d'Intérêt Communautaire* »,

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire,

Considérant que sont d'intérêt communautaire :

- *le soutien d'acteurs contribuant au rayonnement et à l'animation culturelle et sportive du territoire ;*
- *le soutien à l'enseignement musical en dehors des périodes scolaires.*

Vu les demandes de subventions introduites par les harmonies,

Vu l'avis de la Commission 6 - Culture, tourisme et sport lors de sa séance du 28 janvier 2025.

Dans le cadre de sa compétence « *Soutien à l'enseignement musical en dehors des périodes scolaires* », la Communauté de communes subventionne les Harmonies de son territoire. Elle octroie 2000 € d'aide financière par an à chacune d'entre elles ainsi que 200 € à celles qui participent à une cérémonie patriotique dans une commune voisine (le 1^{er} mai, le 14 juillet et le 11 novembre 2024)

Les associations suivantes ont introduit une demande de subvention en tant qu'harmonie :

- Fanfare l'Avenir Auchy-lez-Orchies ;
- Harmonie de l'école de musique Florian Soufflet de Beuvry-la-Forêt ;
- La Lyre Coutichoise de Coutiches ;
- L'Avenir de Bourghelles ;
- Harmonie l'Avenir camphinois de Camphin-en-Carembault ;
- L'Union musicale de Gondecourt ;
- Le Pévèle Pipe Band de Mérignies ;
- La Monchelloise de Moncheaux ;
- Harmonie de Mons-en-Pévèle ;
- Harmonie municipale de Mouchin ;
- Harmonie Union nomainoise de Nomain ;
- Harmonie La Concorde d'Ostricourt ;
- Les Amis Réunis de Pont-à-Marcq ;
- Harmonie de l'école de musique de Saméon ;

- Harmonie de Templeuve-en-Pévèle ;
- Fanfare La Concorde de Thumeries ;
- Orchestre régional du Pévèle Mélantois de Tourmignies.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :

- ***De voter les subventions suivantes :***
 - ***2 200 € en faveur de la Fanfare l'Avenir Auchy-lez-Orchies ;***
 - ***2 000 € en faveur de l'Harmonie de l'école de musique Florian Soufflet de Beuvry-la-Forêt ;***
 - ***2 200 € en faveur de l'Avenir de Bourghelles ;***
 - ***2 000 € en faveur de l'Harmonie l'Avenir camphinois de Camphin-en-Carembault ;***
 - ***2 200 € en faveur de La Lyre Coutichoise de Coutiches ;***
 - ***2 000 € en faveur de l'Union musicale de Gondecourt ;***
 - ***2 000 € en faveur du Pévèle Pipe Band de Mérignies ;***
 - ***2 000 € en faveur de La Monchelloise de Moncheaux ;***
 - ***2 200 € en faveur de l'Harmonie de Mons-en-Pévèle ;***
 - ***2 000 € en faveur de l'Harmonie municipale de Mouchin ;***
 - ***2 000 € en faveur de l'Harmonie Union nomainoise de Nomain ;***
 - ***2 000 € en faveur de Harmonie La Concorde d'Ostricourt ;***
 - ***2 200 € en faveur des Amis Réunis de Pont-à-Marcq ;***
 - ***2 000 € en faveur de l'Harmonie de l'école de musique de Saméon ;***
 - ***2 200 € en faveur de l'Harmonie de Templeuve-en-Pévèle ;***
 - ***2 000 € en faveur de la Fanfare La Concorde de Thumeries ;***
 - ***2 000 € en faveur de l'Orchestre régional du Pévèle Mélantois de Tourmignies.***

Le versement sera effectué sous réserve de la présentation par l'association d'un dossier de demande de subvention complet.

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document et avenant n'en modifiant pas le fond, afférent à ces dossiers.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Président,

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK
Date de signature : 25/02/2025
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Valérie NEIRYNCK



Signé électroniquement par : Luc FOU
Date de signature : 26/02/2025
Qualité : PRESIDENT

Luc FOU



Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

ID : 059-200041960-20250227-CC_2025_038-DE

webdelib

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_038
Objet :	Octroi de subventions 2025 - Harmonies
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20250227-CC_2025_038-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250227-CC_2025_038-DE-1-1_0.xml	text/xml	862 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2025_038.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_038-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	186.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	27 février 2025 à 09h08min01s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	27 février 2025 à 09h13min26s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	27 février 2025 à 09h13min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 février 2025 à 09h13min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 février 2025 à 09h13min48s	Reçu par le MI le 2025-02-27